

Employeurs de l'ESS

Quelles sont vos pratiques en matière de handicap ?

Présentation des résultats de l'enquête nationale

Une enquête réalisée par  UDES

en partenariat avec  GROUPE
APICIL

Employeurs de l'ESS : quelles sont vos pratiques en matière d'handicap ?



- mieux connaître les pratiques des employeurs de l'ESS et les sensibiliser au enjeux, à la réglementation et aux bonnes pratiques
- Enquête en ligne du **28 octobre au 23 décembre 2022**
- près de 3 000 destinataires, dirigeants des syndicats adhérents à l'UDES et employeurs de l'ESS (*135 réponses, soit un taux de réponse de 4,6 %*)

PROFIL DES RÉPONDANTS ET DE LEUR STRUCTURE

Représentants de structures de l'ESS, adhérents à l'un des 23 syndicats professionnels fédérés par l'UDES

Les dirigeants (38 %) et la fonction RH/référent handicap (33 %) sont les fonctions les plus représentées.

Des structures de toutes les tailles, moyennes à grandes : 58 %

- 24,5 % de moins de 20 salariés
- 17 % de 20 à 49 salariés
- 34,8 % de 50 à 249 salariés
- 23,7 % 250 et plus



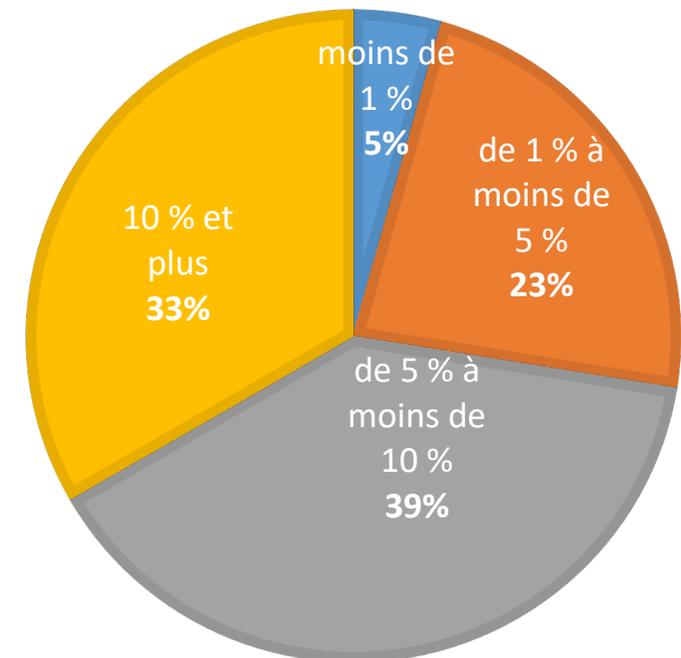
Toutes les régions sont représentées !

PROFIL DES RÉPONDANTS ET DE LEUR STRUCTURE

Secteurs d'activité les plus représentés

- action sanitaire, sociale et médico-sociale (23,7 %)
- mutuelle (17 %)
- animation / sport (13,3 %)
- organismes de formation (10,4 %)
- acteurs du lien social et familial (8,9 %)

Proportion de salariés en situation de handicap sur l'ensemble du personnel (%)



Collaborateurs en situation de handicap : **80,7 % des structures répondantes en comptent.**

QUELLE CONNAISSANCE DES OBLIGATIONS LÉGALES ?

51,9 % répondent « oui tout à fait »

- La majorité sont des directeur.rices et responsables des ressources humaines (RRH)

43 % répondent « oui partiellement »

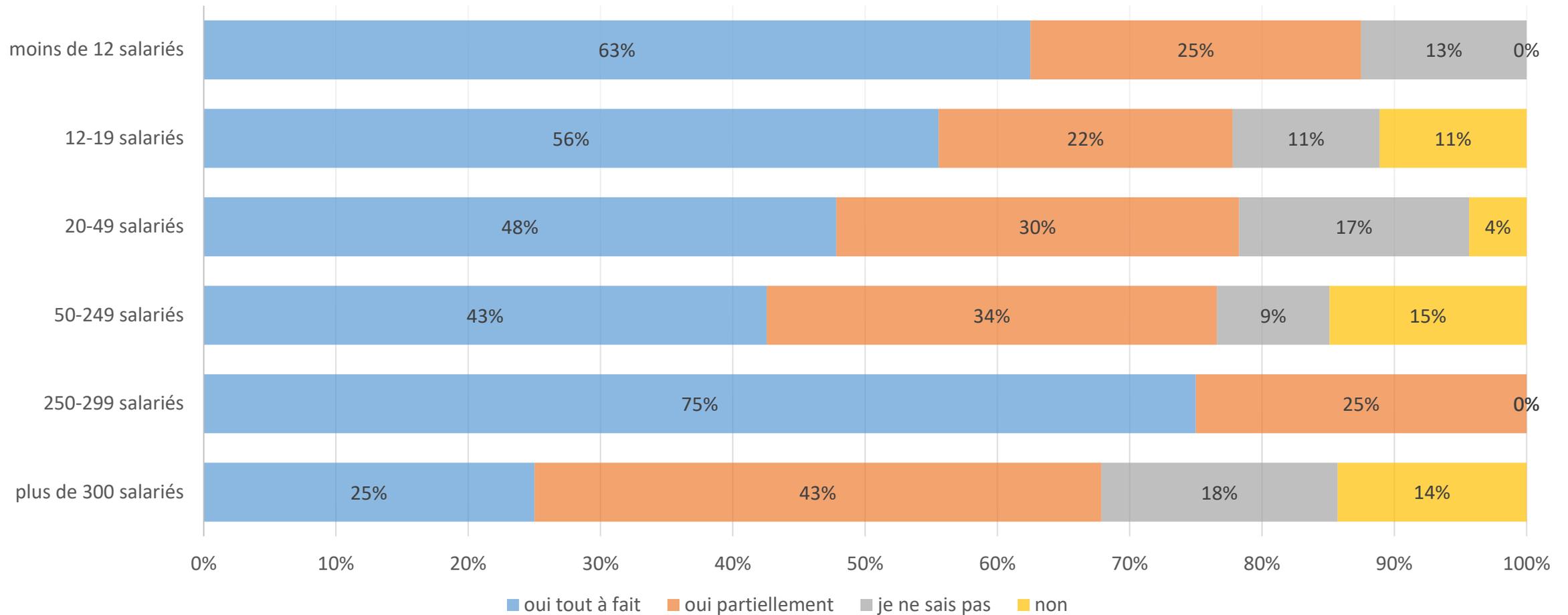
- parmi les répondants on retrouve tous ceux qui ont déclaré être Président et 60 % de RRH

5,1 % répondent « non »

- Les 2/3 étant des RRH



MESURES RÉGLEMENTAIRES DANS LES STRUCTURES ACCUEILLANT DES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP



ENQUÊTE MESURES ET ACTIONS MISES EN PLACE

63 % n'ont pas mis en place de mesures au-delà de la réglementation

Dans les 37 % qui en ont mis en place, **66 % sont des entreprises de 50 salariés et plus**

68,1 % ont mis en place des **aménagements particuliers pour les salariés concernés**

54,1 % ont mis en place des **actions de sensibilisation**

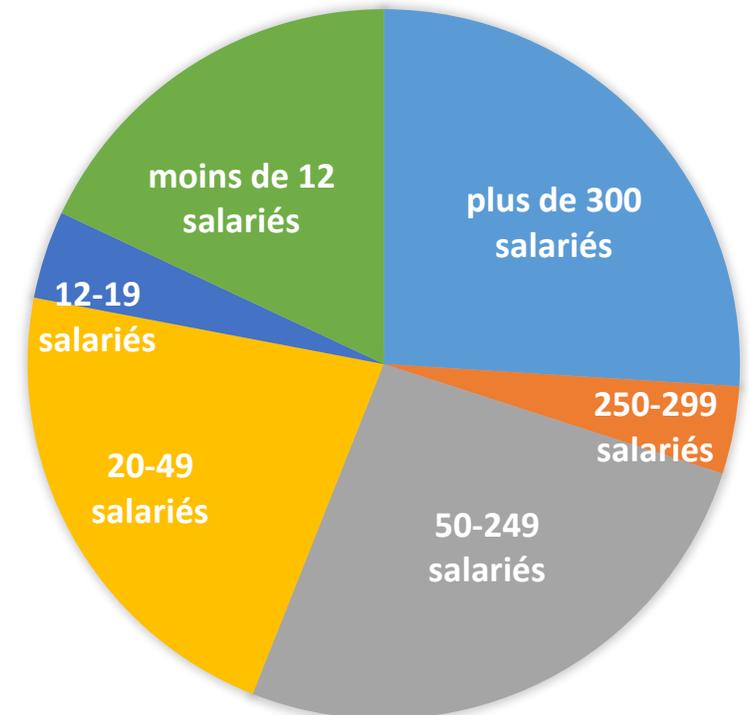
49,6 % ont instauré **une mission ou un référent handicap**



HANDICAP ET DIALOGUE SOCIAL

- **12,6 % ont conclu un accord d'entreprise sur l'inclusion des travailleurs handicapés.** Sur les 87,4 % qui n'ont pas conclu d'accord, **41,3 % ont mis en place un plan d'actions relatif à l'inclusion des travailleurs handicapés (TH).**
- Pour 56,3 % des structures ayant des représentants du personnel, **le sujet de l'inclusion des TH est abordé dans le cadre du dialogue social, régulièrement (18,8 %) ou ponctuellement (37,5 %).**
- **59,3 % des répondants prévoient de faciliter l'accès au télétravail** pour les travailleurs en situation de handicap.

A défaut d'accord, les structures qui ont mis en place un plan d'actions ont :



'AIDE AUX AIDANTS : UNE MARGE DE PROGRESSION

19,3 % ont répondu avoir mis en place **un congé pour les proches aidants**

13,3 % ont mis en place des **mesures spécifiques, au-delà de la réglementation**



HANDICAP ET RECRUTEMENT : DES PRÉJUGÉS PERSISTANTS



46,7 % précisent que leurs emplois sont accessibles
aux personnes en situation de handicap



43 % ont mis en place des actions de recrutement
de salariés en situation de handicap

compliqué
recrutement
besoin
nécessité
dispositifs
stigmatiser
inconnu
occasion
diversité
procédures
méconnaissance

PERCEPTION PAR LES DIRIGEANTS DE L'ESS

95,5 % pensent que les entreprises de l'ESS ont un rôle à jouer en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap

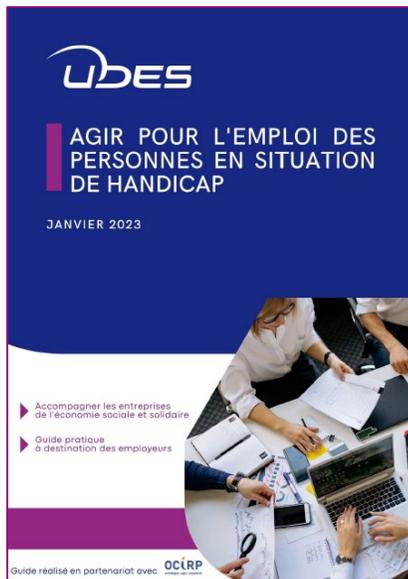
De la même manière, ils sont majoritaires à penser que l'inclusion est un levier de performance de l'entreprise.

+ de **93 %** trouvent utile de sensibiliser leurs collaborateurs à la question du handicap au travail ... et à former ceux qui sont acteurs du maintien dans l'emploi de ces salariés





Janvier 2019 : signature d'un accord relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'ESS par l'UDES et les organisations syndicales de salariés



Guide « Agir pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'ESS »

- **14 fiches pratiques** sur les définitions et notions clés du handicap, les obligations légales des employeurs, la sensibilisation au sein de l'entreprise, le recrutement, l'intégration et la prévention, le maintien dans l'emploi...
- **Il s'adresse à l'ensemble des employeurs de l'ESS**, quels que soient leurs statuts, leurs secteurs d'activité ou leurs tailles

Disponible gratuitement sur le site de l'UDES www.udes.fr espace « publications »

Employeurs de l'ESS

Quelles sont vos pratiques en matière de handicap ?

Présentation des résultats de l'enquête nationale

Une enquête réalisée par  UDES

en partenariat avec  GROUPE
APICIL